

CONSEIL MUNICIPAL des ENFANTS



**UN SUPER-GUIDE
POUR DEVENIR UN(E) SUPER-ÉLU(E) !**



SOMMAIRE

Édito	p.5
Le CME, pourquoi ?	p.6
Comment ça marche ?	p.8
Le rôle des jeunes élu(e)s	p.10
Organigramme de la Mairie et écoles	p.12
Organigramme des (grands) Élus	p.14



ÉDITO

Le Conseil Municipal des Enfants (CME) est une expérience civique et citoyenne que notre équipe municipale entend porter avec vigueur, en raison de l'intérêt qu'elle représente, non seulement pour les écoliers des Tilleuls et de Saint-Charles, mais aussi pour la collectivité de manière plus générale.

Le CME est un puissant levier de transmission des valeurs et principes de la République et de la démocratie. Il permet d'éveiller nos enfants aux enjeux de gouvernance de notre société et de les initier, en salle du Conseil de la Mairie, aux réalités de la vie municipale, entre débats, concertations et arbitrages politiques et budgétaires. Ils peuvent ainsi prendre conscience de leurs droits, de leurs devoirs et de leurs responsabilités, qui constituent le socle du vivre ensemble et le ciment de notre société.

Le CME est aussi une opportunité de transmission intergénérationnelle, qui donne une place à nos enfants dans le processus démocratique, avec des moyens pour développer leurs projets et modeler la commune selon leurs besoins, au bénéfice de tous.

”

Olivier Araujo
Maire de Charly



Gaetan Andaloro
Adjoint au Maire en charge
de la petite enfance, des affaires
scolaires, de la jeunesse et de
la démocratie participative



POURQUOI ?

Le Conseil Municipal des Enfants, c'est un dispositif citoyen à vocation éducative qui découle d'une volonté de la ville : il a été créé par le Conseil Municipal des adultes.

Il permet aux enfants élus de :

- ✓ Comprendre la démocratie¹ et trouver leur place de citoyenne ou de citoyen² en leur donnant la parole
- ✓ Recueillir les idées des autres enfants de la ville et participer à améliorer la vie de tous les Charlyrot(e)s
- ✓ Découvrir et apprendre le fonctionnement de la ville de Charly, et comment sont prises les décisions pour bien vivre ensemble
- ✓ Devenir actrice ou acteur dans la ville en découvrant les droits et devoirs du citoyen, en réalisant des projets utiles au plus grand nombre (solidarité, environnement, culture, etc.)
- ✓ Porter la parole des enfants au Conseil Municipal des adultes
- ✓ Prendre des responsabilités au sein d'un collectif représentatif de sa tranche d'âge



LES P'TITES DÉFINITIONS :

¹**Démocratie** : régime politique, système de gouvernement dans lequel le pouvoir est exercé par le peuple, par l'ensemble des citoyens.

²**Citoyen(ne)** : habitant d'une ville, d'une cité. Membre d'un État qui jouit des droits civils et politiques garantis par cet État.



COMMENT ÇA MARCHE ?

Le Conseil Municipal des Enfants est une instance consultative de rencontres, d'échanges, de discussions, d'expression et de réflexion, où les jeunes élus peuvent faire des propositions, donner leur avis et mener des actions concrètes.

L'élection

Durant une semaine, les candidats mènent une **campagne électorale** au sein de leur école à partir de projets qui leur tiennent à cœur.

Les enfants, élus par leurs camarades de classes du CM1 et CM2, se réunissent pour **débattre sur leurs idées et réaliser ensemble des projets** au service de tous les habitants de Charly.

Les jeunes conseillères et conseillers municipaux sont élus pour **un mandat (= une durée) de 2 ans** (sauf année scolaire 2022-2023 où les CM2 ne seront élus que pour un an).

Les conseillères et conseillers municipaux enfants se réunissent :

- pour l'école des Tilleuls : en salle Magic Kid's
- pour l'école St Charles : au sein de l'école



Pendant le mandat

Après les élections des jeunes élus, Monsieur le Maire officialise leur prise de fonction en séance plénière (séance publique).

La première année du mandat, ces réunions sont consacrées à la formation des jeunes élus. **Ces derniers s'initient aux valeurs de la République ainsi qu'aux droits et devoirs du citoyen.**

Ils découvrent la ville, la métropole, les autres collectivités locales et se familiarisent à leurs compétences et leur fonctionnement.

À travers l'initiation à la conduite de projets (ex : environnement, solidarité, sport et santé, culture, etc.), **ils mettent en commun leurs projets de campagnes et choisissent de façon démocratique une thématique.**

En cours d'année, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal des Enfants à présenter, en séance plénière, chaque projet, dans la salle du Conseil Municipal.

La deuxième année du mandat est **dédiée à la conception et la valorisation concrète du projet**, en groupe et avec des partenaires associatifs, et permet de consolider l'expérience acquise et d'expérimenter le rôle consultatif d'un jeune élu.

Au terme de leur mandat de 2 ans, les jeunes élus sortants **passent le relais aux nouveaux élus** en séance plénière.

LE RÔLE DES JEUNES ÉLU(E)S

Les jeunes élus de CM1-CM2 de chaque école ont pour mission de construire ensemble un projet d'intérêt général. Mais ils ne sont pas seuls !

Tous les enfants de l'école intéressés par ce projet peuvent les accompagner dans leurs fonctions d'élus. Quelques exemples :

- ✓ Participer activement aux ateliers de travail
- ✓ Respecter et prendre en compte le point de vue de chacun
- ✓ Mettre en œuvre le projet collectif avec l'aide des référents CME et de tous les partenaires
- ✓ Communiquer auprès des autres enfants de la commune au sujet du CME et valoriser toutes les actions réalisées
- ✓ Informer les autres enfants élus de toutes les actions citoyennes réalisées dans leur école
- ✓ Siéger lors des séances plénières

La richesse et la diversité des projets reposent sur la qualité du travail en équipe. **Chaque enfant pourra s'exprimer et trouver sa place** dans les ateliers, mais aussi au sein des instances citoyennes de l'école.

*Un peu comme les super-héros
qui rassemblent leurs forces,*

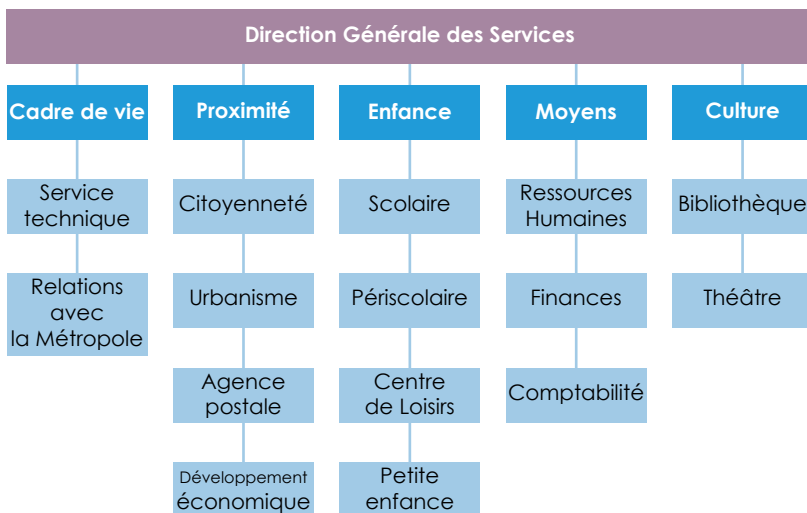
“

**C'EST AVANT
TOUT UN TRAVAIL
D'ÉQUIPE !**

”



ORGANIGRAMME DE LA MAIRIE



Les 2 écoles primaires de la Ville

ÉCOLE PUBLIQUE LES TILLEULS



ÉCOLE PRIVÉE SAINT-CHARLES



ORGANIGRAMME DES ÉLU(E)S

Le Maire et ses Adjoints



Olivier Araujo
Maire de Charly



Marc Degrange
Développement
local, économie
et aménagement
du territoire



Gaetan Andaloro
Petite enfance,
affaires scolaires,
jeunesse et
démocratie
participative



Yann Botrel
Culture,
patrimoine,
communication

Les conseillers municipaux délégués



**Angélique
Missonnier**
déléguée à
l'information
numérique



Thierry Ducharne
délégué aux
infrastructures
et bâti historique



Stéphane Frizot
délégué aux
associations,
au sport et à
l'événementiel



Michel Fournier
délégué aux
structures culturelles
et à la sécurité

Bon à savoir : les Adjoints et les conseillers municipaux délégués ont pour mission d'assister le Maire dans ses fonctions, selon les domaines qui leur sont rattachés (détaillés ci-dessous).



Marie-Laure Rué
Développement
durable,
environnement



Roland Pagès
Travaux,
Voirie



**Marie-Laure
Gaudry**
Affaires sociales



Jocelyne Bera
Urbanisme



**Marie-Claude
Guerrieri**
déléguée à la
petite enfance



**RETROUVEZ LA LISTE COMPLÈTE DES ÉLU(E)S
QUI COMPOSENT LE CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE !
WWW.MAIRIE-CHARLY.FR**

LE MOT DE LA FIN



“

**LE TRAVAIL DE L'ENFANT
EST DE CRÉER L'HOMME QU'IL SERA.**

”



**Contact
Pôle Enfance Ville de Charly**

Tél. 06 24 55 86 82
Mail. poleenfance@mairie-charly.fr

